

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 559**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 559 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 309 399\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR CHEMISAGE 2020.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 25 août 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 AOÛT 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*